

Rénovation du Pont levant de Recouvrance

- I – **Éléments de contexte**
 - 1 – Historique du franchissement de la Penfeld
 - 2 – Construction du pont de Recouvrance
 - 3 – Gestion et vie de l'ouvrage
- II – **Le Tramway et les premières études de faisabilité**
- III – **Etablissement du programme**



Rénovation du Pont levant de Recouvrance

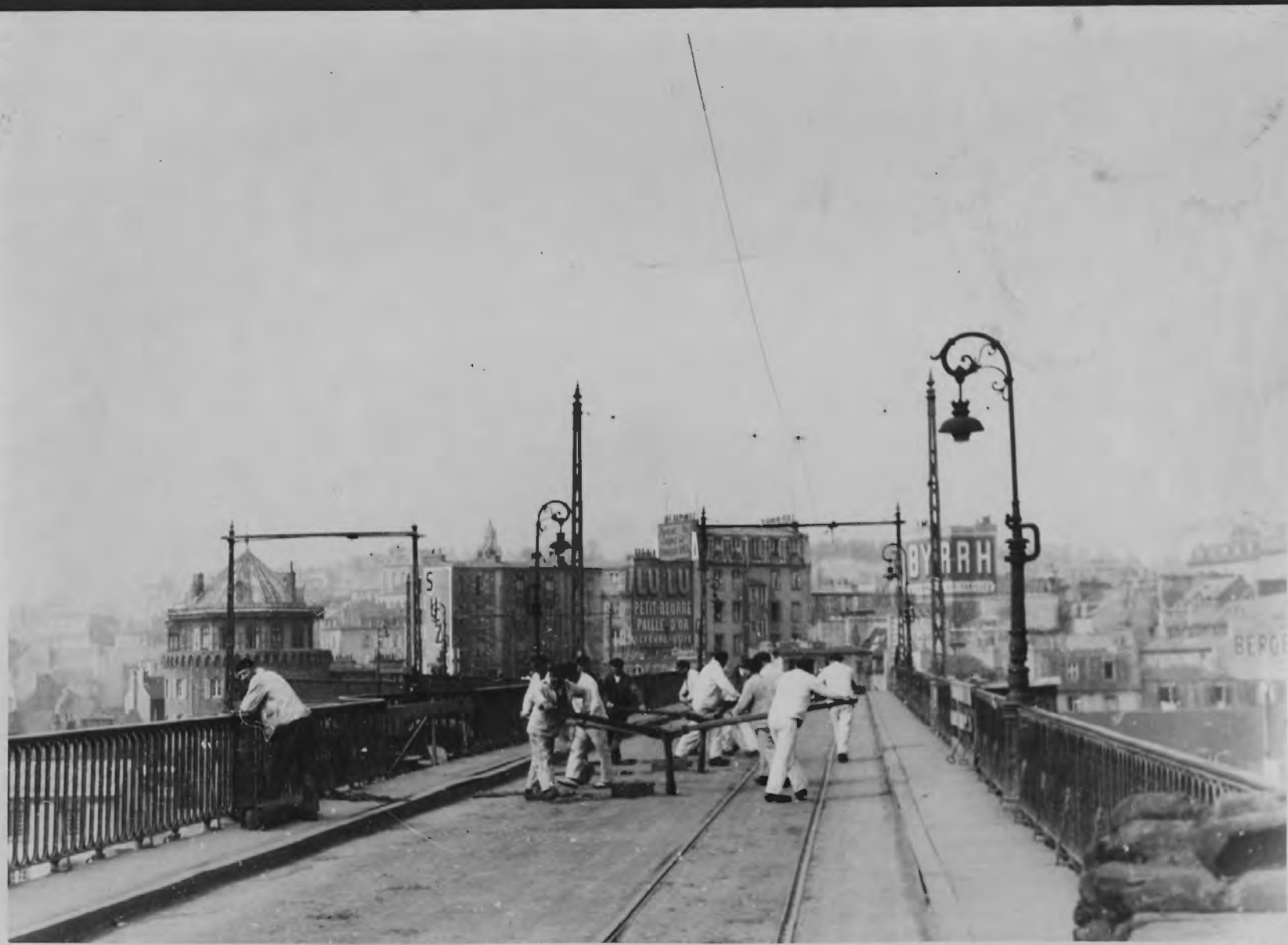
□ I – Éléments de contexte

Historique du franchissement de la Penfeld

- Le bac du moyen âge à 1861
- Le pont « national » tournant construit de 1856 à 1861
- La libération et la construction de deux nouveaux ouvrages, le pont de l'Harteloire inauguré en 1951 et le pont de Recouvrance inauguré en 1954









2. — BREST - Le Pont National (ouvert)

On visite le Port de Guerre

Rénovation du Pont levant de Recouvrance

□ I – Éléments de contexte

Construction du pont de Recouvrance

- Financement ville de Brest
- Ministère des Travaux publics et des transports, ingénieur en chef Robinson
- Construction de 1950 à 1953 par Société Fives-Lille/Télemécanique Electrique/DCAN



Rénovation du Pont levant de Recouvrance

□ I – Éléments de contexte

Gestion et vie de l'ouvrage

- Exploitation de la base navale : tirant d'air - tirant d'eau
- Exploitation routière / circulations
- Convention d'exploitation et d'entretien entre ville de Brest et Marine Nationale dès 1955
- Maintenance et vieillissement de l'ouvrage

Rénovation du Pont levant de Recouvrance

- II – Le tramway et les premières études de faisabilité

Le passage du Tramway

- Etudes du CETE (APS Tramway 1987/1990)
hypothèses et conclusions
- Doublement de l'ouvrage (1975/1996)
- Etudes de JMI (2003), limites et impact sur travée mobile et gabarit

Rénovation du Pont levant de Recouvrance

□ III – Etablissement du programme

L'élargissement, une nouvelle travée mobile et une refonte complète des mécanismes, le choix :

- des usages (choix d'aménagement, pas de restrictions sur charges)

- de la durée de vie, de l'homogénéité des structures et des équipements, de coûts de maintenance maîtrisés

La prise en compte des contraintes marine (maintien du tirant d'air, fonctionnalités)

Le maintien des termes de la convention initiale